

« Les nouvelles épreuves du baccalauréat » Compte rendu du séminaire du 24 janvier 2011

(Élaboré par David IMBERT, professeur de SES, Aix-Marseille)

1. Etat des lieux

Les nouvelles évaluations ne sont pas indépendantes des réformes qui touchent les SES.

Rappel des éléments clés de la réforme des programmes du cycle terminal :

- Un programme de SES fondé sur la science économique, la sociologie et les sciences politiques.
- Un programme de terminale structuré en trois parties : Science économique, Sociologie et Regards croisés ;
- Un programme composé de questionnements ;
- Un programme proposé en 3 colonnes :
La première colonne est à lire en premier car elle donne le questionnement, la troisième colonne est à lire en second car elle contient les indications complémentaires qui bornent le programme. Enfin la colonne centrale contient les notions à mobiliser pour répondre aux questions (problématiques).
- Programme écrit pour le cycle terminal d'où la reprise dans le programme de terminale des notions de première qui servent de pré requis pour traiter le programme de terminale. Le préambule du programme de première concerne à la fois les programmes de première et de terminale mais les notions du préambule ne peuvent pas donner lieu à des sujets au baccalauréat.

2. Pourquoi changer les épreuves ?

2.1 Qu'est-ce qu'une bonne épreuve ?

Une bonne épreuve est celle qui permet :

- De vérifier les acquis des élèves tels qu'ils sont définis dans les programmes ;
- Que les épreuves aient un impact positif sur l'apprentissage des élèves : de nombreux professeurs vont préparer leurs élèves aux épreuves du bac dès la première d'où l'importance d'un choix d'épreuves qui puissent évaluer tous les contenus, toutes les compétences attendus depuis la première ;
- celle qui ne peut-être réussie que par les élèves qui maîtrisent les connaissances (avec donc un impact positif sur les apprentissages).

Donc trois qualités attendues d'une bonne épreuve :

- Valide (mesure ce que l'on désire mesurer) : doit couvrir un échantillon suffisant du programme ;
- Fidèle : résultats identiques quand les élèves sont placés dans les mêmes conditions ;
- Sensible, discriminante : plus l'écart type est important, plus l'évaluation est sensible.

En SES, l'épreuve doit donc satisfaire à ces trois conditions :

- Porter sur un champ suffisamment large du programme ;
- Evaluer les différences compétences attendues en SES (connaissances de notions, mécanismes, théories, maîtrise des compétences transversales appliquées au SES : capacité à

conduire un raisonnement, construction d'une problématique, utilisation d'informations pertinentes, capacité à combiner et exploiter les données d'un document, raisonnement appuyé sur un dossier documentaire...);

- Discriminante.

2.2 Pourquoi les épreuves actuelles sont perfectibles ?

Les épreuves datent de 1995. En 1990, l'université du Touquet avait contribué à l'élaboration de ces nouvelles épreuves. L'objectif était alors d'améliorer la réussite des élèves en encadrant la taille et le nombre de documents.

La QSTP devait guider les élèves à traiter la question de synthèse, le plan était donné et à suivre.

Ces nouvelles épreuves répondaient à un vrai besoin, celui de simplifier les épreuves.

Mais au fil du temps des critiques régulièrement relevées lors des commissions d'élaboration des sujets, des réunions d'entente et d'harmonisation, sont advenues :

- Non discriminantes,
- Paraphrase de documents
- Absence d'évaluation parfaite des contenus

Les limites de la dissertation actuelle

La dissertation permet d'évaluer certaines compétences mais pas toutes. Elle évalue des compétences comme « argumenter », quelque fois « trouver une problématique et le plan qui en découle » mais pas toujours, car la problématique et le plan sont souvent donnés.

En revanche, elle a tendance à mal évaluer la maîtrise des connaissances car les documents non factuels sont trop paraphrasés. Finalement, les documents non factuels brident plus les élèves qu'ils ne les incitent à prendre des risques en utilisant leurs connaissances.

En effet, si les connaissances ne sont pas indispensables car la paraphrase est suffisante, non seulement la dissertation ne permet pas d'évaluer les acquis des élèves mais en plus elle a une influence négative sur les apprentissages puisqu'elle n'incite pas les élèves à acquérir des savoirs/savoir-faire et à les utiliser...

D'où la volonté de modifier le dossier documentaire pour répondre à ces défauts.

La dissertation est maintenue car épreuve en CPGE, c'est un exercice « noble » que l'on trouve aussi en histoire-géographie, droit...

Mais elle subit des aménagements :

- pour que les sujets ne soient pas limités à la formule « *dans quelle mesure... ?* » et donc aux plans de type thèse-antithèse (tout ne se traite pas sous cette forme et de plus souvent la synthèse serait nécessaire) ;
- choix d'intégrer des documents exclusivement factuels pour éviter la paraphrase et de permettre des textes plus longs et des documents statistiques avec davantage de données ;
- elle contiendra moins de documents puisque désormais il y en aura 4 au maximum ;
- il ne doit pas y avoir de plan type automatique, l'élève va devoir trouver une problématique et déduire son plan de cette problématique. L'absence de documents non factuels et la réduction du nombre de documents rend le candidat plus libre dans l'élaboration du plan.

Les effets pervers de la QSTP

Le travail préparatoire (TP)

- Le TP a été conçu pour aider les élèves, guider leur réflexion mais ne permet pas d'évaluer correctement les acquis des élèves (parfois la question se borne à faire trouver la bonne phrase dans un document et conduit souvent à la paraphrase des documents) :

- Pour certaines questions de connaissances, le document n'est qu'un prétexte et peut ne pas être utilisé pour répondre à la question ;
- Les attentes du TP étant trop implicites peuvent donner lieu à des pratiques différentes selon les classes. Les notes du TP ne sont, ainsi, pas meilleures que celles de la synthèse ;
- Il y a redondance entre la synthèse et le TP : celui qui échoue au TP risque d'échouer à la synthèse (double peine... C'est contraire aux règles d'une évaluation fiable)

La question de synthèse (QS)

- Difficulté à utiliser le travail préparatoire : il y a donc « *double peine* » car ils sont évalués deux fois sur les mêmes éléments (manque de validité et de sensibilité) ;
- La synthèse permet de vérifier la capacité à argumenter mais elle induit le plus souvent une réponse en oui / mais ou non / mais... (après avoir montré..., vous montrerez les limites...) ou alors une réponse structurée autour de deux éléments déconnectés l'un de l'autre (qui n'ont pas de lien entre eux)... ;
- Manque de complémentarité avec la dissertation, il y a des redondances entre les deux : argumentation avec document et connaissances personnelles, même forme à respecter... ;
- La QS étant assimilée à une sorte de mini dissertation elle a eu un effet d'éviction sur la dissertation.

Pour conclure, les épreuves actuelles vérifient la capacité à utiliser les documents mais ne permettent pas d'évaluer suffisamment les connaissances des élèves.

De plus :

- Elles sont aléatoires car ne portent que sur deux thèmes du programme ;
- Il y a un problème d'articulation et de cohérence à la fois entre la dissertation et la synthèse et à l'intérieur de la QSTP entre les deux parties (TP et synthèse) ;
- Elles ne sont pas adaptées aux exigences des nouveaux programmes de SES

3. Les nouvelles épreuves d'enseignement spécifique : dissertation et épreuve composée

3.1 Dissertation

- Documents exclusivement factuels (y compris texte strictement factuel) afin que les élèves mobilisent leurs connaissances ;
- Nombre de documents plus faible que dans les épreuves actuelles (3 ou 4 au lieu de 6) ;
- Signes maximum dans les textes et nombre de données statistiques en hausse. Les contraintes sont, ainsi, desserrées dans la constitution des sujets mais il n'y a pas d'interdiction à mettre des documents moins longs ;
- Le dossier documentaire doit « *aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, [...] Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé.* » « *Il (le dossier documentaire) doit permettre au candidat d'utiliser des informations pertinentes, notamment en se montrant capable de combiner et d'exploiter les données qu'il contient (par le calcul, la représentation graphique, la mise en évidence d'une idée-force, la construction d'un schéma, etc.) pour mieux étayer son raisonnement.* » Donc obligation pour l'élève d'utiliser le dossier documentaire mais pas de précision sur l'obligation d'utiliser tous les documents. Utiliser les documents de manière pertinente, sachant qu'ils seront plus longs qu'actuellement, suppose d'exploiter que les parties utiles du document c'est-à-dire celles apportant quelque chose au raisonnement ;
- Les indications complémentaires bornent ce que doivent connaître les élèves, les sujets doivent porter sur un contenu explicitement abordé dans les indications complémentaires => Pas de sujets transversaux et originaux au sens où ils ne se trouveraient pas dans les indications complémentaires. ;

- L'énoncé de la dissertation peut utiliser les notions des titres des deux premières colonnes plus les notions de première **mais dans le cas des termes de première (inscrits dans la troisième colonne du programme de terminale), il faut que le sujet porte bien sur un contenu de terminale figurant dans les indications complémentaires du programme de terminale** (exemple : *Comment les facteurs de production contribuent-ils à la croissance économique ?*) ;
- Recommandations aux concepteurs : la dissertation doit permettre aux élèves de chercher et de trouver une problématique. Désormais les libellés de sujets seront plus diversifiés afin que les élèves soient obligés de réfléchir à une problématique et de proposer le plan qui en découle. Pas de libellés sous forme de question de cours, ni dans la mesure du possible de libellé induisant un plan type.

Conséquences possibles sur les attentes :

- Etant donné la forme prise par les libellés et le caractère factuel du dossier documentaire, on peut s'attendre à une plus grande variété des plans observés (les documents laissant une plus large marge de manœuvre au candidat dans la structuration de sa réflexion). Ceci supposera d'éviter d'avoir des attentes trop pré-déterminées quant aux plans possibles ;
- il y aura nécessité à valoriser davantage le fond que la forme en soulignant l'objectif de récompenser plus clairement la maîtrise des connaissances.

3.2 Epreuve composée

- Dissociation des trois parties de l'épreuve ;
- Evaluation de compétences différentes dans les 3 parties de l'épreuve ;
- Evalue des champs différents du programme.

1^{er} partie : capacité des candidats à mobiliser des connaissances

- Deux questions portant sur des champs différents du programme (champs : économie, sociologie, regards croisés) notées 3 points chacune
- Questions précises et claires qui induisent des réponses contenant des connaissances et concepts du programme. La définition des notions ne peut pas être exigée, on peut imaginer de très bonnes réponses sans réelle définition du concept.

2^e partie : capacité du candidat à étudier un document

- Document strictement factuel, statistique (120 données au maximum) dans la majeure partie des cas. Quand il s'agira d'un texte, il devra être strictement factuel et comporter moins de 2500 signes.
- Attentes :
 - Présentation du document
 - Utilisation du document pour répondre à la question ; il ne s'agit pas d'une étude exhaustive du document, seuls les éléments utiles à la réponse à la question sont à mobiliser. La question peut porter sur l'étude de la totalité du document ou qu'une partie du document (cf exemple sujet 0).
Exemples de formulation : *Vous présenterez le document puis montrerez comment il permet d'expliquer* ou *Vous présenterez le document puis montrerez* *Qu'il met en évidence.*

3^e partie : Elaboration d'un raisonnement s'appuyant sur dossier documentaire et les connaissances des candidats :

- Question qui incite le candidat à développer un raisonnement en mettant « *en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles* » ;

- 2 ou 3 documents de nature différente (pas d'interdiction des documents non factuels) : les documents statistiques auront 120 données au maximum et les textes, moins de 2 500 signes. Les documents peuvent être factuels ou non factuels. Pourquoi ? Les documents factuels ne permettront pas d'éviter la paraphrase mais comme les élèves travaillent sur ce type de document durant l'année, il faut qu'ils les rencontrent au bac. De plus, la première partie est consacrée à l'évaluation de la maîtrise des connaissances. Enfin, des documents factuels peuvent permettre de compenser un document non factuel plus complexe (cf sujet 0). Ainsi, on pourra discriminer les élèves malgré la paraphrase possible. Il y aura les élèves qui auront utilisé les documents factuels pour comprendre et utiliser le document non factuel plus complexe et ceux qui n'utiliseront pas le document plus complexe par exemple ;
- On attend une introduction, une conclusion et un développement mais pas une mini dissertation. Il n'y pas d'allusion à 2 ou 3 parties équilibrées. Attente d'une structuration mais pas prédéterminée. Un raisonnement n'est pas forcément présenté sous la forme de la dissertation. Pas de précision quant à la forme prise par l'introduction et la conclusion ;
- Le contenu figure explicitement dans les indications complémentaires et « *son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme, ainsi que celles des acquis de première figurant en troisième colonne du programme de terminale* » ;
- Figurer explicitement dans les indications complémentaires ne signifie pas qu'une reformulation ne soit pas possible. Formuler différemment peut permettre d'éviter d'inciter les élèves à apprendre des réponses à des questions préparées à l'avance ;
- Libellé qui ne suggère aucun plan type, ni réponse sous forme de débat ou d'opposition. On ne s'interdit aucun type de plan mais on privilégie la variété ;
- Deux champs différents en troisième partie et en dissertation. Par exemple, si dissertation en économie, 3^e partie de l'épreuve composée en sociologie ou regards croisés par exemple ou si dissertation en regards croisés, 3^e partie de l'épreuve composée en sociologie ou économie...

4. Les épreuves de l'enseignement de spécialité

- Les modalités sont les mêmes qu'aujourd'hui (5 heures, les 2 sujets dès le début de l'épreuve, même coefficient, 2 sujets au choix) ;
- « *Dossier documentaire prenant appui sur un ou deux document(s), dont l'énoncé invite le candidat à conduire une argumentation, à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Dans le cas où le sujet ne comporte qu'un seul document, il s'agit obligatoirement d'un texte (2 500 signes au maximum) ; dans le cas où il comporte deux documents, ils sont de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; document statistique de 65 données chiffrées au maximum).* »
- Une seule question générale sur 20 points qui porte « **explicitement dans les indications complémentaires du programme et son énoncé utilise les notions des titres des thèmes et des deux premières colonnes du programme** (de façon à proposer des sujets assez larges, on privilégiera dans la mesure du possible les énoncés n'utilisant que les notions des titres des thèmes et celles de la première colonne du programme). » ;
Notions des titres des thèmes et des deux colonnes mais pas ceux de première contrairement à l'enseignement spécifique ;
- Pas d'obligation de faire une introduction et une conclusion ;
- Le dossier documentaire composé d' « *un ou deux document(s) doit fournir au candidat des informations, factuelles ou non, pertinentes pour étayer son raisonnement* » il est invité à « *conduire une argumentation, à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire* ». **Les documents ne doivent donc pas être étudiés pour eux-mêmes, rien ne dit que la totalité du document sera utile.**

5. L'Épreuve orale de contrôle

5.1 Les objectifs

- Volonté de couvrir une grande partie du programme ;
- Évaluation de plusieurs compétences ;
- Respecter pour l'EDS, le coefficient relatif de l'EDS (2/9°) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

5.2 Les modalités

- Deux sujets au choix dont les questions principales portent sur deux champs différents (économie, sociologie, regards croisés) ;
- Le sujet comporte une **question principale**, notée sur 10 points, qui prend appui sur deux documents courts, simples et de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum) et **trois questions simples** notées sur 10 points (pas de répartition préétablie des 10 points sur les 3 questions), dont :
 - l'une, en lien avec l'un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire nécessaires ;
 - et les deux autres permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans d'autres thèmes du programme.
- Pour les spécialistes, les deux questions portent obligatoirement sur l'EDS.

Pour toutes les épreuves :

Aucune consigne de longueur n'est donnée, et ceci pour tous les sujets. La longueur des réponses dépendra de la prise en compte du temps.

Les nouvelles évaluations sont fortement imprégnées par le nouveau programme et reposent à présent sur des documents factuels. Par conséquent le respect de la logique et du fond du nouveau programme s'avère indispensable.

Rappel : Dans tous les cas, la commission d'élaboration des sujets sera souveraine pour le choix des sujets, les consignes d'évaluation se faisant sous la souveraineté des commissions d'harmonisation.